



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère Postal: 2201C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Le 18 avril 2017

Notre dossier : IS17021701

Yvon Carrier
Aerochem Inc.
50, rue Émilien Marcoux
Suite 109
Blainville, QC J7C 0B5

Monsieur Carrier,

Object: Aeropro

La présente est en réponse à votre lettre du 16 février 2017 dans laquelle vous demandiez l'autorisation d'utiliser le produit mentionné ci-dessus comme un nettoyant pour planchers dans les établissements alimentaires.

Selon les informations que nous possédons présentement, nous ne voyons aucune objection à la composition et à l'utilisation de ce nettoyant pour planchers dans les établissements alimentaires pourvu que :

- a) il n'y ait pas de contamination des aliments suite à son utilisation;
- b) le produit soit utilisé seulement dans les aires de manipulation non-alimentaires et au contact de surfaces non-alimentaires tels que les planchers dans les établissements alimentaires; et
- c) son utilisation se fasse dans un endroit bien aéré dans l'usine où il n'y aura pas d'accumulation de vapeur de ce produit dans les établissements alimentaires comme indiqué sur l'étiquette.

Concernant l'étiquette du produit, nous l'avons trouvée satisfaisante pour son utilisation dans les établissements alimentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Elena Emelianova, Ph.D.
Évaluatrice Scientifique
Section des matériaux d'emballage
alimentaire et additifs indirects
Division de l'évaluation du danger
des produits chimiques pour la santé

Canada